



LE PLAN D'ACTION TERRITORIAL DU GAVE DE PAU 2008 - 2018

Une dynamique de changement de pratiques de fertilisation et d'utilisation des produits phytosanitaires

Objectifs

- Préserver la nappe alluviale du gave de Pau de la pollution diffuse par les nitrates et les produits phytosanitaires (ou pesticides) d'origine agricole ou non agricole
- Mieux comprendre les mécanismes de transfert et accompagner les utilisateurs d'engrais et produits phytosanitaires dans un changement de pratique pertinent.
- Concilier protection de l'eau potable et développement économique durable de l'agriculture sur les champs captants.

Structures porteuses

6 collectivités locales dont 5 productrices d'eau potable et la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées.

Territoire

50 communes situées le long du gave de Pau de Lestelle Bétharram à Mourenx.

Contexte

Nappe alluviale peu profonde
+ sol filtrant
+ zone de grande culture

= territoire vulnérable à la pollution diffuse

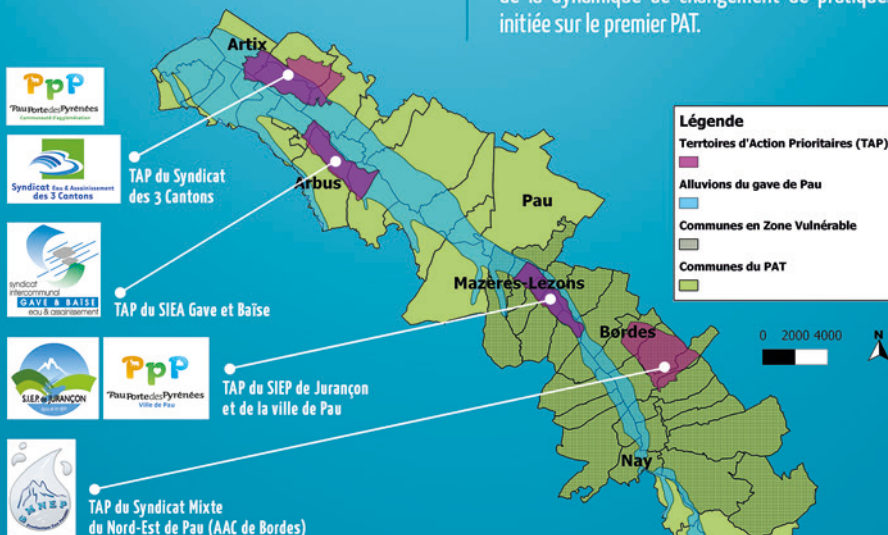
L'eau issue de la nappe permet de couvrir 17% des besoins en eau potable du département des Pyrénées Atlantiques.

Public ciblé

Les utilisateurs d'engrais et de pesticides : les agriculteurs, les communes et entreprises qui entretiennent espaces verts et voiries et les jardiniers amateurs.

Historique

Suite à un 1^{er} PAT qui s'est déroulé de 2008 à 2012, les acteurs du monde agricole et de l'eau se sont engagés dans un 2^e PAT ambitieux pour la période 2014-2018. Il s'inscrit dans la poursuite de la dynamique de changement de pratiques initiée sur le premier PAT.



LE PROGRAMME DU PAT DE 2014 À 2018

Mieux comprendre les mécanismes de transfert et accompagner les utilisateurs de produits phytosanitaires et d'engrais dans un changement de pratique pertinent

Amélioration des connaissances

- Améliorer le suivi de la qualité de l'eau, (notamment pesticides)
- Modéliser le fonctionnement hydrogéologique de la nappe
- Améliorer la connaissances des mécanismes de transfert des nitrates et des produits phytosanitaires dans le sol (réalisation d'études).



Volet agricole

- Animer des actions collectives, essais et journées techniques, axées sur l'agronomie et l'économie pour sensibiliser les agriculteurs à des techniques ou pratiques innovantes valorisables localement.
- Réaliser des essais pour constituer des références locales.
- Accompagner techniquement chaque agriculteur des champs captants (cf encart).



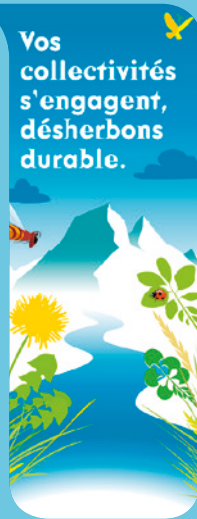
Volet non agricole

Accompagner les collectivités et les particuliers dans le changement de pratiques de désherbage. Poursuite des actions du 1^{er} PAT :

- Sensibiliser et former les élus et les agents des collectivités aux bonnes pratiques (272 sur le 1^{er} PAT)
- Mettre en place des plans de désherbage communaux (30 sur le 1^{er} PAT)
- Sensibiliser les scolaires et le grand public (5000 sur le 1^{er} PAT) : animations lors d'événementiels.

Le PAT met à disposition des collectivités des outils de communication : expositions sur le «zéro phyto», panneaux, plaquettes sur les bonnes pratiques.

Vos collectivités s'engagent, désherbons durable.



Accompagnement technique individuel des agriculteurs

L'action phare du nouveau Plan d'Action permet un accompagnement de chaque agriculteur des territoires d'action prioritaires par le technicien de leur choix. Après avoir identifié le contexte de l'exploitation et les pratiques de l'agriculteur, il s'agit de proposer des évolutions de pratiques agricoles afin de réduire les risques de pollution tout en optimisant le revenu de l'agriculteur. Evolution des itinéraires culturaux, diversification de cultures et évolution du système d'exploitation sont autant de pistes de travail pour chacun. Pour en bénéficier n'hésitez pas à contacter Bérangère Aviron-Violet (contact ci-dessous).

Contact : Bérangère AVIRON-VIOLET - Maison de l'Eau - route de Morlaàs - 64160 BUROS

Tel. : 05 59 80 20 21 - Port. : 06 82 27 08 90 - patgavedepau@gmail.com

Plus d'informations sur www.pat-gavedepau.fr

Tous les organismes agricoles techniques et économiques du territoire se sont engagés dans le PAT aux côtés des collectivités porteuses et de la Chambre d'Agriculture :



Le PAT est cofinancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional.